

de lèse-humanité que de lèse-divinité. Mais d'où part-elle principalement, si ce n'est de cette secte maçonnique dont Nous avons longuement parlé dans l'Encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884, et dans l'autre plus récente du 15 octobre 1890, adressée aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie ? Par ces deux lettres, Nous avons arraché à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvrait aux yeux du peuple, et Nous l'avons montrée dans sa nue difformité, dans sa ténébreuse et très funeste action.

Nous Nous bornons cette fois à en considérer les déplorables effets par rapport à l'Italie. En effet, s'étant glissée depuis longtemps déjà, sous les spécieux dehors de société philanthropique et rédemptrice des peuples, dans notre beau pays, et parvenue finalement, par le moyen des conspirations, de la corruption et de la violence, à dominer l'Italie et Rome même, à combien de désastres, à combien de calamités n'a-t-elle pas ouvert la porte dans l'espace d'un peu plus de six lustres ?

Dans un si court espace de temps, notre patrie a vu et souffert de grands maux. La religion de nos pères est devenue en butte à des persécutions de toutes sortes, dans l'intention satanique de substituer le naturalisme au christianisme, le culte de la raison au culte de la foi, la morale soit-disant indépendante à la morale catholique, le progrès de la matière à celui de l'esprit. Aux saintes lois et maximes de l'Évangile, on a osé opposer des lois et des maximes que l'on peut appeler le Code de la Révolution, pendant que l'on a opposé aussi à l'école, à la science et aux arts chrétiens un enseignement athée et un positivisme abject. On a envahi le temple du Seigneur, dissipé par la confiscation des biens ecclésiastiques la plus grande partie du patrimoine nécessaire à l'exercice du saint ministère, et par la conscription des clercs, on a réduit au-delà des limites de l'extrême besoin le nombre des ministres sacrés. Si l'on n'a pu empêcher l'administration des sacrements, on a cherché cependant par tous les moyens à introduire et à favoriser des mariages et des funérailles civils. Si l'on n'a pas encore réussi à arracher complètement des mains de l'Église l'éducation de la jeunesse et la direction des instituts de charité, on vise toujours néanmoins, par des efforts persistants, à tout laïciser, c'est-à-dire à effacer tout à fait l'empreinte chrétienne. Si l'on n'a pu étouffer la voix de la presse catholique, on a mis tout en œuvre pour la discréditer et l'avilir.

Et à quelles contradictions, à quelles partialités ne recourt-on pas pour combattre à tout prix la religion catholique ! On a fermé les monastères et les couvents, mais on laisse se multiplier à leur gré les loges maçonniques et les repaires sectaires. On a proclamé le droit d'association, tandis que la personnalité juridique dont usent et abusent des associations de toutes les couleurs est refusée aux congrégations religieuses. On a promulgué la liberté des cultes, et, en attendant, d'odieuses intolérances et vexations sont réservées précisément à cette religion qui est celle des Italiens et à laquelle on devrait, pourtant, assurer le respect et